SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Département des Etudes Juridiques

DECISION N° 74 DU 28 NOVEMBRE 2014
MODIFIANT LA DECISION N° 45 DU 30 JUIN 2014
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

- Vu la décision Enim n° 401 du 5 juin 2012, modifiée, portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

- Vu la décision Enim n° 45 du 30 juin 2014 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

- Vu la décision n° 2014-321-448 du 6 novembre 2014 portant changement d'affectation de Madame Cécile DESCAMPS ;

DECIDE

Article 1er : L'article 15 de la décision du 30 juin 2014 susvisée est remplacé par la disposition suivante :
« **Article 15 :** Délégation est donnée à Mme Cécile DESCAMPS, sous-directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Enim, tous actes et décisions administratifs et toutes opérations financières, dans la limite de ses attributions et des lignes budgétaires affectées à la SDAJ, à l'exception :
- des actes réglementaires,
- des marchés publics de plus de 1 000 € hors taxes,
- des actes, de plus de 10 000 € hors taxes, d'exécution des marchés publics.
En l'absence ou l'empêchement du directeur de l'Enim et du directeur adjoint, la délégation vise également les décisions d'ester en justice et la représentation de l'établissement en justice. »

Article 2 : La présente décision, portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'établissement: www.enim.eu, prend effet le lendemain de sa date de publication.

Le directeur de l'Etablissement national des invalides de la marine

Philippe ILLIONNET